

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 12 mai 2014**

Le lundi douze mai deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, Mme Hannah SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Ordre du jour :

- **16.2014.020** Désignation du secrétaire de la séance du 12 mai 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.030** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 9 mai 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.021** Adoption du compte rendu de la séance du 13 avril 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.026** Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein des écoles élémentaires et maternelles

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.027** Désignation des représentants du Conseil dans les collèges et lycées

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.028** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'administration du CASVP

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **16.2014.029** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'administration du Conservatoire Francis Poulenc

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2014 DJS 99** Subvention (18.500 euros) et convention avec l'association Cercle Féminin de Paris (16e).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2014 DFPE 1124** Subvention (35.856 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **16.2014.022** Compte administratif 2013 : Élection d'un président spécial de séance

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **16.2014.023** Compte administratif 2013 : adoption

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **16.2014.024** Autorisation du Conseil d'Arrondissement à Monsieur le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement à l'effet de signer les conventions de mise à disposition des salles de la Mairie.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **16.2014.025** Convention entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'APE La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulaivilliers

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2014 DVD 1028** Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

**Mme Julie BOILLLOT rapporteur.**

- **V16.2014.031** Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs scolaires
- **V16.2014.032** Vœu du groupe socialiste relatif au délai du dépôt des vœux en Conseil d'arrondissement

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18h.

- **16.2014.020** Désignation du secrétaire de la séance du 12 mai 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN précise que la secrétaire de séance a changé puisque Mme BOILLOT, jusqu'ici secrétaire de séance, sera dès à présent remplacée par Mme DE BEAUCORPS, si celle-ci accepte cette fonction.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **16.20140.30** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 9 mai 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN précise que deux vœux figurent à l'ordre du jour, dont l'un déposé par le PS et l'autre concernant l'aménagement des rythmes scolaires. À ceux-ci viennent s'ajouter six vœux concernant la délibération sur le tramway, que M. GOASGUEN dépose.

- **V16.2014.032** Vœu du groupe socialiste relatif au délai du dépôt des vœux en Conseil d'arrondissement

M. GOASGUEN aborde dès le début du Conseil la question des délais de dépôt des vœux. Il trouve que l'initiative des membres du groupe PS suivant laquelle les vœux devraient être déposés au moins trois jours avant le Conseil est tellement formidable qu'ils devraient en faire part à la Maire de Paris. M. GOASGUEN assure que, si cette dernière acceptait cette initiative, il en ferait de même. M. GOASGUEN propose donc aux élus appartenant au Parti socialiste d'adresser un vœu similaire à la Maire de Paris.

M. WEILL tient à remercier M. GOASGUEN, car il voit que leur vœu a d'ores et déjà été mis en œuvre, puisque les vœux ont été transmis le mercredi précédent le Conseil, à l'exception des six nouveaux vœux déposés sur table en début de séance. Il ajoute que ce dépôt en amont de la tenue du Conseil est bénéfique pour tous, car il permet de bien préparer les séances.

M. GOASGUEN estime que M. WEILL devrait en parler à Mme Anne HIDALGO, qui a certainement un esprit ouvert et qui accepterait sûrement cette suggestion.

M. LAURET précise que par courtoisie et en vue de la bonne organisation des séances, le groupe PS fait en sorte que ses rares vœux soient adressés dans les délais. M. LAURET est certain que la majorité tâchera à l'avenir d'en faire de même. Néanmoins, il est compréhensible que certains sujets soient traités au dernier moment. Exceptionnellement, il serait donc acceptable de recevoir des vœux sur table.

M. GOASGUEN fait remarquer à M. LAURET que depuis que celui-ci est conseiller de Paris, il a pu constater la célérité avec laquelle la Ville de Paris envoie ses vœux et délibérations. Il fait d'ailleurs observer qu'un vœu important concernant le logement est présent à l'ordre du jour du Conseil de Paris, ce que M. GOASGUEN a pu voir dans l'épuration dans le *Journal du dimanche*, mais que ledit vœu n'est toujours pas arrivé dans les boîtes aux lettres des conseillers de Paris. De même, un certain nombre de vœux importants n'ont pas été adressés aux conseillers de Paris. À partir du moment où M. GOASGUEN n'est pas en possession desdites délibérations, il ne peut pas formuler de vœu dessus. Un problème existe dans l'administration de la Mairie de Paris depuis de nombreuses années.

L'administration tarde à transmettre les indications, et ceci même en ce qui concerne l'ordre du jour. M. GOASGUEN rappelle que le Conseil de Paris se tient la semaine suivante et qu'aucune information n'a à ce jour été donnée sur un certain nombre de sujets sur lesquels il pourrait y avoir un débat important, comme le logement. Ce débat se tiendra au Conseil de Paris. M. GOASGUEN espère obtenir le vœu en question le lendemain.

Ce n'est donc pas un problème émanant de la volonté de M. GOASGUEN. D'ailleurs, il n'aurait aucun intérêt à transmettre *in extremis* des vœux qui seraient lapidaires et qui pourraient gêner. Le Conseil d'arrondissement a si peu de pouvoirs qu'il n'est pas judicieux de rendre plus difficiles l'adoption des délibérations.

M. LAURET note que M. GOASGUEN est d'accord avec le fait de communiquer les vœux plus tôt, et souhaite que l'efficacité de l'administration parisienne s'améliore.

M. GOASGUEN acquiesce et ajoute qu'il espère une amélioration non seulement de l'administration, mais également de la Mairie de Paris. En effet, c'est bien l'Adjoint au logement de la Ville de Paris qui retarde le processus.

M. LAURET demande si le vœu est adopté.

M. GOASGUEN lui répond que le vœu du groupe socialiste relatif au délai du dépôt des vœux en Conseil d'arrondissement n'est pas adopté, mais reporté.

Mme SALMAT remarque que, par le passé, les membres du groupe PS ont pu voter ou s'abstenir pour obtenir l'unanimité sur certains vœux. Elle trouve donc regrettable qu'il ne soit pas possible de recevoir ces vœux en amont afin de proposer des modifications ou de permettre l'unanimité. Mme SALMAT regrette qu'il n'ait pas été possible d'étudier avant la séance un certain nombre de vœux déposés sur table.

M. GOASGUEN répète qu'il ne saurait s'agir de malignité de sa part, et qu'en ce qui le concerne, il aurait tout intérêt à obtenir l'unanimité. Cela dérangerait davantage les camarades du groupe socialiste siégeant au Conseil de Paris, qui ne prêtent pas une attention particulière au fait que l'unanimité du 16<sup>e</sup> arrondissement ait été obtenue. Au contraire, cette position pourrait les gêner. M. GOASGUEN a intérêt, lui, à adresser les documents le plus en amont possible afin que les élus de l'opposition participent au mieux. Sur le principe, si une harmonisation intelligente et techniquement adaptée visant à permettre une véritable délibération démocratique était proposée, il mettrait alors immédiatement tout en place pour la rendre effective.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 9 mai 2014.

- **16.2014.021** Adoption du compte rendu de la séance du 13 avril 2014

**M. Claude GOASGUEN** rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 13 avril 2014.

- **16.2014.026** Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein des écoles élémentaires et maternelles

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN précise qu'il doit être procédé à une série de désignations de représentants du Conseil d'arrondissement, avec tout d'abord la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des écoles élémentaires et maternelles. Les élus disposent de la liste des candidats, reçue par courriel. M. GOASGUEN s'assure que celle-ci n'appelle pas de remarques particulières, et souligne que la Maire de Paris dispose également de représentants dans les écoles élémentaires et maternelles, et que donc Mme HIDALGO ne devrait pas oublier les représentants du PS.

Le projet de délibération 162014026 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **16.2014.027** Désignation des représentants du Conseil dans les collèges et lycées

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN relève que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a été très conservatrice, car malgré les faibles scores du groupe PS aux élections, elle n'a pas minoré le nombre des représentants de ces derniers ; le même statut a été conservé.

M. LAURET indique que ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il y a 45 places et que, si le résultat obtenu aux élections s'appliquait de manière proportionnelle, avec en l'occurrence 13 % de 45, alors le PS serait représenté par 6 ou 7 places au lieu des 4 places actuelles. M. LAURET propose de donner à M. GOASGUEN la solution.

M. GOASGUEN rétorque que la meilleure solution est de gagner les élections.

M. LAURET explique que la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement a pris comme base de calcul 3 sur 39, ce qui représente 7 % des places. Il s'agit donc bien du même nombre de places que lors de la mandature précédente.

M. GOASGUEN précise qu'une diminution du nombre de places aurait pu être possible.

M. LAURET regrette que malgré un bon travail de concertation préalable, avec notamment une visite matinale du directeur de cabinet, une confirmation par courriel ainsi qu'une communication téléphonique, son groupe n'obtienne pas ce qu'il proposait. M. LAURET ajoute que ce n'est pas très important, car son groupe est ouvert à toute proposition.

M. GOASGUEN fait remarquer que M. LAURET doit prendre en considération qu'en fait, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, l'UMP n'est pas réellement la majorité, mais l'opposition à la Mairie de Paris. En réalité, la vraie majorité est celle des membres du groupe PS. Il n'est donc pas nécessaire d'attaquer l'UMP en considérant qu'elle est majoritaire, car celle-ci est de fait dans l'opposition. En fonction de l'équilibre politique parisien, c'est donc le groupe PS qui devrait répondre aux questions du groupe UMP et non pas l'inverse. Les membres du PS présents représentent Mme HIDALGO et sa majorité. Dans la répartition des postes qui a été faite sur les arrondissements, le fait que la véritable majorité se situe dans les arrondissements de l'Ouest parisien n'a pas été pris en compte. M. GOASGUEN rappelle que le PS dispose, au sein de la Mairie de Paris, de 54 000 salariés à ses ordres et à sa disposition. Lui serait heureux d'avoir plusieurs de ces salariés à disposition.

M. GOASGUEN considère qu'il est nécessaire pour le groupe PS d'être dans un état d'esprit s'assurant en tant que majorité, et donc d'accepter les attaques venant du groupe UMP.

M. LAURET réplique que son état d'esprit consiste à avoir la concertation la plus constructive possible. Certes, M. GOASGUEN connaît très bien la politique politicienne, comme le montrent les attaques qu'il pratique de manière permanente, surtout à l'Assemblée Nationale ou encore au Conseil de Paris. M. LAURET est donc parfaitement conscient que l'enjeu, malgré le faible nombre de représentants PS dans ce Conseil d'arrondissement, est de faire en sorte que les quelques liens construits puissent servir à faire avancer les dossiers de façon pertinente, en évitant d'adopter une logique polémique.

M. GOASGUEN est tout à fait d'accord avec M. LAURET. Quand il demande des avantages, M. LAURET devrait dire à Mme HIDALGO qu'il est le porte-parole du Conseil d'arrondissement, car la majorité de fait doit aider l'opposition. Le fait d'être dans la majorité change beaucoup de choses dans le comportement, et ceci n'est pas politicien, mais bien réel.

Le projet de délibération 162014027 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **16.2014.028** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'administration du CASVP

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN s'assure qu'il n'y a pas de remarques.

Le projet de délibération 162014028 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **16.2014.029** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'administration du Conservatoire Francis Poulenc

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN observe que le Conservatoire Francis Poulenc se porte très mal, avec des locaux qui sont fortement abîmés. M. GOASGUEN demande s'il y a des questions, puis procède au vote.

Le projet de délibération 162014029 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DJS 99** Subvention (18.500 euros) et convention avec l'association Cercle Féminin de Paris (16e).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES remercie M. le Maire. Il informe le Conseil qu'il s'agit de se prononcer sur une subvention de fonctionnement qui donne lieu à une convention d'objectifs avec l'association du Cercle Féminin de Paris (CFP), association mixte qui accueille tous types de populations. Les objectifs et les engagements respectifs de la Ville de Paris et du club sont définis par une convention. Celle-ci a été élaborée en concertation avec la Mairie d'arrondissement. L'association « Cercle Féminin de Paris » bénéficie depuis de nombreuses années du soutien financier de la Ville de Paris et a passé avec elle, depuis 2001, une convention d'objectifs. La vocation locale du CFP dans le 16<sup>e</sup> arrondissement est évidente et doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil d'arrondissement, ce qui est le cas cette année, mais qui ne l'a pas toujours été.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite que cette délibération demeure pour l'ensemble de la mandature.

Cette association a été fondée en 1928 par Simone Pierson, figure légendaire du sport féminin français. Le CFP est une association d'envergure regroupant 911 licenciés, avec 5 disciplines dont le tennis. Le CFP est l'une des deux meilleures équipes parisiennes, alors que c'est un club qui ne dispose d'aucune concession d'équipement et qui œuvre uniquement par la location des créneaux sur les équipements publics de la Ville de Paris. Le CFP participe à de nombreuses manifestations organisées par l'OMS du 16<sup>e</sup> arrondissement, avec plusieurs de ses bénévoles qui y sont fortement investis. Cela contribue à développer la pratique sportive dans l'arrondissement. La subvention proposée avait connu une forte augmentation l'année précédente. Le dossier n'était pas passé en Conseil d'arrondissement. Cette forte hausse tenait compte de l'impact de l'augmentation des tarifs applicables à la location des créneaux sportifs, avec des tarifs multipliés par trois un an plus tôt. Or, le CFP est particulièrement dépendant de ces espaces. La subvention d'un montant de 18 500 euros est donc justifiée et M. HERVOUET DES FORGES propose d'approuver cette délibération.

En ce qui concerne les équipements sportifs, et en particulier les piscines, M. HERVOUET DES FORGES souhaite porter à la connaissance du Conseil d'arrondissement une information. Depuis la mi-février, chaque week-end ont lieu des grèves perlées, avec la fermeture de plusieurs équipements sportifs de proximité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mais pas seulement. M. HERVOUET DES FORGES voudrait interroger l'exécutif parisien sur ce qu'il compte faire à très court terme, dans une ville qui compte beaucoup de fonctionnaires, souvent mal valorisés. Selon M. HERVOUET DES FORGES, la Ville de Paris doit également mettre des informations efficaces à disposition des utilisateurs (associations et individuels) en amont de ces fermetures.

M. HERVOUET DES FORGES prie ses collègues de bien vouloir délibérer.

M. GOASGUEN dit qu'il a étudié les premiers dossiers du Conseil de Paris et qu'il est frappé par le fait que les associations de l'arrondissement, qui sont si nombreuses et si dynamiques, ne demandent pas de subventions, même s'il semble que plusieurs subventions seront demandées dans les mois à venir. La pratique de cet arrondissement était incroyable quelques années auparavant et les associations ne savaient même pas qu'elles étaient en droit de demander des subventions à la Ville de Paris. Elles n'étaient pas trop riches, mais tout simplement sous-informées. Une action doit donc être mise en place pour y remédier. Une différence se fait effectivement sentir proportionnellement aux autres arrondissements, non seulement ceux de l'est, mais également ceux de l'ouest de Paris. Il faut donc pousser toutes les personnes que les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement connaissent dans les associations pour qu'elles fassent l'effort très positif de demander des subventions à la Ville de Paris.

Le projet de délibération 2014 DJS 99 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1124** Subvention (35.856 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

M. GOASGUEN précise que Mme BOËLLE était présidente de La Maison de l'Enfance, mais qu'elle a démissionné pour devenir l'Adjointe chargée de la petite enfance. Par conséquent, il n'est pas souhaitable qu'elle participe à cette délibération.

Mme BOËLLE sort de la salle le temps de la délibération.

Mme SEBBAH explique que la Ville de Paris invite le Conseil d'arrondissement à délibérer sur l'avenant n°1 à la convention d'objectifs du 2 octobre 2013. Cette convention lie la Ville de Paris à

l'association « La Maison de l'Enfance » et porte sur le fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance. L'avenant porte sur deux points :

- La fixation d'une subvention municipale à hauteur de 35 856 euros pour l'année 2014 ;
- Le taux d'occupation et le taux de fréquentation à réaliser pour la même année.

Mme SEBBAH rappelle que l'association a été créée en octobre 1990 et garde une activité qui se développe autour de deux principaux pôles, à savoir :

- Une halte-garderie d'une capacité de 12 places pour les enfants de l'âge de la marche à trois ans ;
- Un relais d'auxiliaire parental qui offre aux enfants un espace de socialisation.

La subvention est en hausse de 33 % par rapport à celle votée en 2013. Cette variation s'explique principalement par un élargissement de la plage horaire d'accueil de 3 journées et demie à 5 journées et demie. Mme SEBBAH fait part des problèmes liés à la petite enfance et, en particulier, ceux relatifs à la garde des enfants en bas âge dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Dès lors, tout élargissement des horaires d'accueil ne peut être que bénéfique et par conséquent, Mme SEBBAH invite les élus à émettre un avis favorable sur cette délibération.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1124 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité. Mme GIAZZI et Mme BOËLLE ne prenant pas part au vote.

➤ **16.2014.022** Compte administratif 2013 : Élection d'un président spécial de séance  
**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme GIAZZI est désignée présidente spéciale de séance à l'unanimité.

➤ **16.20140.23** Compte administratif 2013 : adoption  
**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GOASGUEN précise qu'il doit sortir de la salle lors de la présentation du compte administratif 2013 et qu'il ne prendra pas part au vote, car il est ordonnateur.

M. GOASGUEN sort de la salle le temps de la délibération.

M. GABORIAU explique qu'en application du Titre I<sup>er</sup> du Livre V du code général des collectivités territoriales, les Conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial. L'ensemble des 20 comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris lors de sa prochaine séance. M. GABORIAU indique que les crédits non consommés lors de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. La délibération sur le budget supplémentaire 2014 de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement se fera donc lors d'une prochaine séance du Conseil d'arrondissement. Pour le compte administratif 2013 de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement, des tableaux ont été transmis. Ils retracent l'état du compte de l'état spécial par rubriques fonctionnelles et sous la forme d'un récapitulatif général. Ces tableaux font apparaître par article les crédits ouverts, les mandatements et enfin le solde de l'exécution de l'exercice 2013.

Il y a deux sections : une section d'investissement et une section de fonctionnement. La section de fonctionnement se divise en deux, avec une dotation de gestion locale et une dotation d'animation locale. En ce qui concerne la section d'investissement, les crédits ouverts s'élèvent pour 2013 à 586 482,28 euros et les dépenses liquidées à 319 088,71 euros. Les crédits à reporter sont donc de 266 393,57 euros. Le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 450 865,56 euros, soit 77,01 %. Sur ces 266 393,57 euros reportés en 2014, 131 776,85 euros

correspondent à des dépenses engagées en 2013, mais non liquidées au 31 décembre 2013. Le reliquat des crédits, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, qui s'élève à 134 616,72 euros, permettra de financer des travaux dans les équipements de proximité de l'arrondissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les crédits ouverts représentent 5 731 077,56 euros, les dépenses liquidées 5 352 476,83 euros, et enfin les crédits à reporter 378 600,73 euros. Cette somme comprend d'une part les dépenses engagées par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et par les directions de la Ville en 2013, et qui n'ont pas été liquidées à la clôture de l'exercice au mois de décembre 2013, à savoir 206 374,96 euros, et d'autre part, les crédits libres d'emploi qui s'élèvent à 169 654,09 euros.

Pour la dotation de gestion locale, sur les 4 973 806,54 euros, 4 759 198,06 euros, soit 95,69 % des crédits, ont été liquidés en 2013, ce qui est un bon pourcentage. 97,98 % des crédits ont été engagés. Le montant des reports libres d'emploi est de 100 361,47 euros.

Pour la dotation d'animation locale, sur les 757 271,02 euros, les dépenses engagées représentent 685 406,72 euros, soit 90,51 %, et les dépenses liquidées représentent 593 278,77 euros, soit 78,34 %. Le montant total des crédits libres d'emploi s'élève à 71 864,30 euros. Les sommes non liquidées fin 2013 s'élèvent à 22 835,33 euros au titre de l'animation locale et 69 292,62 euros au titre des travaux urgents dans les équipements de proximité, notamment les travaux en fin d'année.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, est de 96,99 %, et le taux de liquidation par rapport aux sommes engagées est de 93,39 %.

En ce qui concerne l'ensemble des trois dotations (dotation d'investissement, dotation d'animation locale et dotation de gestion locale), le taux d'engagement des crédits est de 95,14 % et le taux de liquidation est de 89,79 %. Le montant total des crédits reportés libres d'emploi est de 306 842,49 euros.

M. GABORIAU explique aux élus dont c'est le premier mandat que cette synthèse des comptes administratifs peut parfois poser des difficultés dans la compréhension des chiffres, et qu'il se tient donc à leur disposition, en tant que responsable des finances, pour leur donner une lecture peut-être plus synthétique et plus expliquée.

M. GABORIAU propose de mettre aux voix le compte administratif de l'année 2013 de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme GIAZZI demande si les membres du Conseil ont des questions ayant trait à cette présentation du compte administratif.

Le projet de délibération 162014023 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **16.2014.025** Convention entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'APE La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU indique qu'il s'agit d'une délibération très habituelle, à savoir une convention d'occupation temporaire du domaine public entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'Association des parents d'élèves « La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers » pour la journée du 15 juin 2014. La redevance d'occupation prévue par délibération du Conseil de Paris est calculée selon la durée d'occupation et est fixée à 30 € par heure. M. GABORIAU précise que la délibération consiste à autoriser le Maire de Paris à signer la convention d'occupation temporaire. Il propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 162014025 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **16.2014.024** Autorisation du Conseil d'Arrondissement à Monsieur le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement à l'effet de signer les conventions de mise à disposition des salles de la Mairie.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GOASGUEN propose de revenir sur ce point de l'ordre du jour, oublié.

M. GABORIAU explique qu'il s'agit d'une autorisation au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les Mairies d'arrondissement qui sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité.

Afin de prévenir tout litige et d'encadrer juridiquement l'organisation de ces manifestations, un document précisant les règles d'utilisation de la salle ainsi que les obligations qui incombent à l'occupant sera signé par le preneur et par le Maire d'arrondissement. Il existe un certain nombre de tarifs sur lesquels le Conseil d'arrondissement a d'ailleurs délibéré quelques mois auparavant. Ils sont fonction de la superficie des salles louées avec, en particulier, la salle des Fêtes, la salle des Commissions et la Rotonde pour le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GABORIAU invite donc à autoriser le Maire à signer ces conventions d'occupation temporaire et propose d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN trouve que ces tarifs sont excessifs, car ces locations de salles permettent souvent d'abonder un certain nombre d'associations en subventions puisque tout est contrôlé – ce qui n'était pas le cas une dizaine d'années plus tôt – par l'intermédiaire du Trésor public qui reçoit les fonds et les redistribue en partie à la Mairie de Paris et en partie à la Mairie d'arrondissement.

Ce système est très pratique et permet d'aider certaines associations qui ont des difficultés immédiates auxquelles il est ainsi possible de répondre.

M. LAURET remarque que les associations à but non lucratif ne sont pas concernées et qu'elles sont donc exclues de la délibération.

M. GOASGUEN explique que même si c'est le cas, ce sont bien elles qui bénéficient du prix de location des salles, puisqu'une redistribution est effectuée sous le contrôle de la Ville de Paris et du Trésor public. Et, au lieu de freiner l'utilisation des salles, il serait plus bénéfique de la développer, surtout dans une période où beaucoup d'associations ont des difficultés financières importantes.

M. GOASGUEN suggère d'aborder à nouveau cette question lors d'une prochaine séance du Conseil.

M. GOASGUEN invite à voter pour cette délibération, malgré le niveau élevé des tarifs.

Le projet de délibération 162014024 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DVD 1028** Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

**Mme Julie BOILLOT rapporteur.**

M. GOASGUEN note que ce dossier, qui a été transmis par la Ville de Paris, concerne un certain nombre de sujets, dont l'extension du tramway.

Mme BOILLOT énonce qu'à l'occasion de la campagne des municipales et après négociation avec le parti écologiste, Mme HIDALGO, candidate socialiste, avait présenté aux Parisiens ses propositions en matière de transport. Aujourd'hui, Mme HIDALGO, Maire de Paris, assistée d'un Adjoint écologiste

aux transports, demande l'autorisation de lancer des études sur ces projets. Deux projets concernent directement le 16<sup>e</sup> arrondissement, à savoir l'extension du tramway sur le tronçon Porte Maillot-Pont du Garigliano et la création d'une ligne de transport dite à haut niveau de service le long de la Seine, sur les quais hauts de la rive droite. Ce sont deux aménagements d'ampleur pour le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Si la majorité UMP du Conseil d'arrondissement ne souhaite pas s'y opposer par principe, elle restera très vigilante quant à leur impact sur l'arrondissement et en particulier l'impact sur le stationnement, sur la vie commerçante et le développement économique, ainsi que sur la qualité de vie des riverains. Ces critères seront déterminants pour définir une position lorsque les études techniques seront définitivement établies.

Mme BOILLOT met également en garde la Maire de Paris quant à la tentation d'exclure les élus et les habitants de cet arrondissement du nécessaire processus de concertation qui doit débiter dès la phase d'étude. Ces deux larges aménagements doivent être le fruit d'un consensus entre la Mairie de Paris, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et les habitants de l'arrondissement.

Comme ces projets seront présents sur une grande partie de la mandature et comme la majorité de l'arrondissement se place dans une attitude constructive, mais vigilante, Mme BOILLOT demande d'accorder l'autorisation au Maire de Paris de commencer les études techniques nécessaires et appelle à voter pour cette délibération. Toutefois, Mme BOILLOT propose d'y ajouter des gages d'exigence dans l'intérêt du 16<sup>e</sup> arrondissement, sous la forme de 6 vœux proposés par le Maire.

M. LAURET prend acte du fait que la majorité votera pour étudier le projet et souhaite un large consensus, ce que désire également M. LAURET. Sur ce sujet, une opposition historique existait quant à la solution proposée et il s'agit désormais de pousser pour que ces tronçons se fassent le plus vite possible et ne soient pas reportés, puisqu'il y aura des sujets de financement importants et des arbitrages qui risquent de gêner la réalisation de ces travaux et d'allonger ainsi leurs délais. M. LAURET remarque que sur le tronçon Porte Dauphine-Porte d'Auteuil notamment, la densité d'habitations, liée à la proximité du Bois de Boulogne, amène beaucoup de personnes étudiant le projet à penser que ce n'est pas une portion prioritaire. Il y aura des sujets techniques, avec entre autres la question de savoir si l'on passe par le boulevard Exelmans ou si le tour sera fait par la Porte de Saint-Cloud. Ces diverses solutions sont plus ou moins coûteuses. Le passage par le boulevard Exelmans est le plus direct. Cela rappelle le train qui est passé sur le viaduc. La construction Porte de Saint-Cloud peut gêner les commerçants, le marché, et d'autres implications peuvent exister, mais cela permet un nœud avec la Porte de Saint-Cloud. La question du boulevard Suchet se pose également, à savoir si la taille de celui-ci permet une solution de tramway ou une autre solution plus légère, par exemple des trams-bus. Il conviendra aussi de réfléchir aux sujets divers abordés dans le vœu. Se poseront également les questions de l'accessibilité de la Porte Dauphine et la reconfiguration de la Porte Dauphine en lien avec le projet de l'avenue Foch. Par conséquent, une large consultation est nécessaire, tout comme une implication approfondie.

M. HELARD tient à expliquer pourquoi le groupe UDI-MoDem va s'abstenir sur cette délibération. La délibération présentée est totalement hétéroclite et sa présentation est problématique parce qu'elle associe quatre thèmes qui ne peuvent pas être pris en bloc. Cela explique pourquoi ce groupe adoptera une position constructive, mais nuancée, d'où l'abstention. L'extension du tramway des Maréchaux est un bon point, malgré des interrogations qui subsistent, notamment sur la concertation avec les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement. L'arrivée de nouvelles lignes à haut niveau de service est également un élément intéressant. Mais le projet de liaison intergares, projet recyclé entre les deux tours entre les Verts et le PS, ainsi que le projet de liaison sur les quais hauts de la rive droite sont tellement flous qu'ils n'ont pas leur place dans cette délibération. Le problème est donc plus un problème de forme que de fond.

M. GOASGUEN précise que c'est une délibération attendue, car annoncée par Mme HIDALGO dans son programme, et qui avait été rejointe au deuxième tour par le groupe écologiste sur des sujets voisins. Effectivement, la délibération se décompose en trois parties.

La première partie concerne des études techniques sur la prolongation du tramway, qui partirait de la Porte Maillot jusqu'au pont du Garigliano. Avec les remarques qui seront faites dans les vœux, dans la mesure où ce sont des études, il paraît difficile de ne pas engager le 16<sup>e</sup> arrondissement dans ce projet qui semble visiblement donner satisfaction à ceux qui sont des riverains dans les autres arrondissements. M. GOASGUEN reste un peu sceptique sur la compatibilité qu'il y a entre un grand Paris ouvert et ce tramway, mais reste favorable aux études. Ces dernières doivent néanmoins obéir à plusieurs conditions. La première est que M. GOASGUEN aurait souhaité que Mme HIDALGO, qui a reçu les Maires d'arrondissement de gauche, en fasse de même avec ceux de droite pour leur faire part de ses intentions. Il ne faut pas considérer la Mairie de Paris comme divisée en deux, entre ceux à qui l'on parle et ceux à qui l'on ne parle pas. Ceci donne la fausse impression d'une décision imposée, alors qu'en l'occurrence, l'UMP y est plutôt favorable.

La deuxième réalité, c'est que, bien entendu, il faut bien faire attention à ce qu'est une étude technique. Tout d'abord, la question se pose de savoir qui va faire ces études techniques. Ce peut être l'Apur, très compétente dans ce domaine, mais M. GOASGUEN ne souhaite pas que ce soient simplement des études menées par des administratifs, quelles que soient leurs qualités techniques. Cette question se posera au Conseil de Paris pour voir quelle sera la qualité des réponses aux appels d'offres dans ce domaine. M. GOASGUEN espère que la Mairie d'arrondissement sera entendue sur les éléments qui lui paraissent importants à étudier. Une étude peut en effet être plus ou moins ouverte ou fermée. Ce premier sujet ne pose néanmoins pas de problèmes considérables.

Le deuxième sujet mis en avant est un peu plus délicat, car il s'agit de la ligne qui va de Neuilly-sur-Seine à Vincennes, qui était prévue dans le programme des Verts, et qui se situait sur la voie Georges Pompidou ou sur les quais hauts. Visiblement, la solution des quais hauts a été choisie, mais le choix n'est pas acté, car certains endroits seront difficilement accessibles. Le tracé n'est donc pas exactement connu et il sera donc très intéressant de mener des études. Néanmoins, le 16<sup>e</sup> arrondissement est très concerné, car le projet s'étend du quai Louis Blériot jusqu'au pont de l'Alma. Or, dans cette zone, des voitures sont garées en permanence. Bien évidemment, c'est un inconvénient, mais il vient de la raréfaction des parkings dans le 16<sup>e</sup> arrondissement – sujet sur lequel plusieurs plaintes ont été maintes fois formulées, d'où un vœu déposé en ce sens. Donc, le problème de stationnement se pose réellement. Une solution doit être trouvée. D'ailleurs, M. GOASGUEN avait déjà interpellé M. Bertrand DELANOË sur cette question et celui-ci lui avait répondu qu'au fond, seul un Parisien sur deux avait une voiture. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit plutôt de deux pour un, et il est très vraisemblable que dans le futur, avec l'apparition de transports en commun utiles à l'intérieur de Paris, les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement ne vont pas abandonner leurs véhicules dont ils peuvent avoir besoin pour d'autres occupations. Le transport ainsi que la liberté de choisir son mode de transport constituent une liberté publique fondamentale. M. GOASGUEN le rappelle parce qu'il voudrait que cela soit intégré à l'étude.

Le troisième point concerne les gares. Et même si le 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas concerné, les lignes explicatives du projet de délibération sont très floues. Elles expliquent certainement en grande partie l'abstention positive du groupe UDI-MoDem.

Mais M. GOASGUEN estime, à titre personnel, que toutes ces études, si elles sont bien conduites, sont nécessaires et il appelle donc le Conseil à les voter, en proposant tout de même un certain nombre de vœux, qui reprennent en grande partie ce qui a déjà été dit.

- Présentation des six vœux relatifs au projet de délibération 2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

M. GOASGUEN présente les six vœux relatifs au projet de délibération 2014 DVD 1028 « Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants ».

- **1er vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que la Mairie de Paris précise dans les plus brefs délais les procédures et modalités garantissant une concertation approfondie et une consultation des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement sur le principe d'une extension du tramway entre le pont du Garigliano et la Porte Maillot et de la création d'une ligne de transport dite à haut niveau de service.

Comme M. GOASGUEN l'avait proposé lors de la campagne électorale des municipales, les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement ne doivent pas être exclus de ces travaux d'études, qui sont souvent très techniques, mais qui touchent des intérêts aussi bien sur le boulevard Exelmans que sur la Porte Dauphine et qui vont susciter l'intérêt des Parisiens. Cette consultation ne doit pas être décisionnelle, bien évidemment. Mais il serait bien, en vue d'acclimater les voisins et ceux qui sont directement concernés, qu'une consultation soit rendue possible.

- **2<sup>e</sup> vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que soit prise en compte la nécessaire compensation des suppressions des capacités de stationnement sur la liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine rive droite, dont le trajet n'est pas encore déterminé. En effet, cela peut être la voie Georges Pompidou ou l'avenue de Versailles. En toute hypothèse, il faut intégrer aux recherches la possibilité de parkings résidentiels dans les quartiers concernés.

- **3<sup>e</sup> vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que la Ville de Paris étudie dès le lancement des études d'extension de tramway, l'organisation d'une procédure d'indemnisation pour les restaurateurs et pour les hôteliers, qui sont nombreux sur le trajet et qui ne sont pas particulièrement les plus favorisés par les investissements qu'ils ont faits, et qui ont besoin de rentabiliser leurs créations. Une procédure d'indemnisation simplifiée doit être prévue pour les professionnels, les artisans et les commerçants, ce qui s'est d'ailleurs fait dans d'autres arrondissements.

- **4<sup>e</sup> vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que la Ville de Paris s'engage à tout mettre en œuvre dès le lancement des études, tant dans le choix des tracés que dans les procédés de travaux, pour empêcher l'abattage des arbres d'alignement

particulièrement nombreux dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, et sur la possibilité de remplacement des arbres qui seront nécessairement abattus. Cela s'est également fait dans les autres arrondissements.

➤ **5<sup>e</sup> vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que le Maire de Paris s'engage à privilégier, sur l'intégration paysagère, la possibilité qui est désormais d'actualité, c'est-à-dire d'avoir un tramway qui soit beaucoup moins bruyant, moins coûteux, qui est sans caténaire. M. GOASGUEN s'est renseigné auprès des services techniques et une telle réalisation semble envisageable. Ce serait en tout cas un avantage majeur pour les riverains qui sont tout autour. Le coût est beaucoup moins élevé que par le passé.

➤ **6<sup>e</sup> vœu**

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**émet le vœu :**

que soit lancée une étude sur la possibilité de navettes électriques.

En effet, la question du boulevard Suchet, relevée par M. LAURET, est très liée au Bois de Boulogne. Un tel système de transports en commun va nécessairement attirer plus de personnes vers le Bois de Boulogne. Dès lors, des moyens d'accès modernisés et diversifiés seraient très pratiques. Des difficultés d'accès existent pour les personnes participant au Club ; elles ne parviennent pas à y entrer. D'après M. GOASGUEN, une des solutions serait de greffer, sur le tramway ou sur la solution qui sera trouvée sur cette partie, un moyen d'accès moderne, électrifié et utile à l'ensemble de ceux qui veulent visiter le Bois de Boulogne, tout en prévenant la pollution.

M. GOASGUEN invite à réagir sur ces vœux.

Mme SALMAT regrette d'avoir reçu seulement en début de séance les vœux et ne voit pas l'utilité de certains d'entre eux, notamment le 1<sup>er</sup>, puisqu'une enquête publique sera menée, donc une concertation aura lieu.

M. GOASGUEN explique que dans cette optique, les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement ne seraient associés qu'après les études. M. GOASGUEN fait remarquer que certains riverains auront de vives réactions. Il serait donc judicieux d'affirmer dès le départ qu'ils seront consultés, et qu'ils le soient effectivement, afin d'éviter des procès interminables menés par les nombreux avocats ou architectes résidant dans l'arrondissement. Ce vœu paraît ne pas devoir rencontrer d'hostilité.

Mme SALMAT a également des doutes sur la nécessité de formuler un vœu sur l'indemnisation des professionnels. Comme M. GOASGUEN l'a dit, cela a été le cas dans d'autres arrondissements. Sur l'abattage des arbres, une remarque similaire peut être faite.

M. GOASGUEN précise que ce vœu répond aux baisses drastiques des crédits sur les collectivités locales, avec des coupes budgétaires effectuées par le Gouvernement sur la DGI et la DGF. Par conséquent, ce vœu doit assurer le fait que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne soit pas privé des indemnités non négligeables accordées par le passé à d'autres arrondissements, du fait de ces restrictions de crédits. C'est pourquoi M. GOASGUEN aimerait que le groupe PS, qui représente la majorité municipale, vote pour ce vœu.

En ce qui concerne l'abattage des arbres, M. GOASGUEN fait remarquer que, dans la majorité municipale, les collègues Verts du groupe PS sont très attachés à ce genre de subtilités.

M. WEILL pose une question sur le principe général. En effet, il est naturel que les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement soient interrogés. Néanmoins, le trajet d'un tramway fait un tour et son but n'est pas uniquement de profiter aux habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement, mais à tous les Parisiens. M. WEILL ajoute qu'il ne voudrait pas que ces vœux mènent à des solutions comme des rails plus étroits. D'ailleurs, il n'est pas possible de proposer que les voitures ou les rails de ces tramways soient d'un modèle différent et qu'elles n'aient plus de caténaire uniquement parce qu'elles passent dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il semble compliqué de changer les rames actuelles pour satisfaire aux exigences des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN réplique qu'il n'est pas comme M. André SANTINI, qui a fait cela à Issy-les-Moulineaux en déformant les rails. Il informe le Conseil que les tramways sans caténaire roulent sur les mêmes rails que les tramways classiques.

M. WEILL explique que c'est dans l'intérêt des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement, comme de tous les Parisiens, et qu'il faut les consulter comme les autres, sans donner une impression de spécificité.

M. GOASGUEN rétorque qu'il n'a jamais parlé de tramway spécifique pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, et qu'il n'est pas fou. D'ailleurs, il remarque que cette question des rails n'est pas nouvelle, car elle s'est déjà posée au début du XX<sup>e</sup> siècle, à propos des rails du métro parisien, avec des élus qui ne voulaient pas que les rails soient les mêmes que ceux de la SNCF, parce qu'ils ne voulaient pas que les Français moyens puissent entrer directement dans Paris. C'est donc une question très française. De même, M. SANTINI a voulu faire un tramway avec des rails différents, qui obligent d'ailleurs de changer de tramway à Garigliano, ce qui n'est absolument pas l'intention de M. GOASGUEN.

En revanche, lorsque le temps des travaux arrivera, il est fort probable que le matériel sera changé sur tout Paris, et l'option d'un tramway sans caténaire sera probablement retenue, car ce mécanisme est beaucoup moins cher et ne change pas la disposition des rails. M. GOASGUEN s'est renseigné auprès de M. Alain JUPPÉ, qui est de très bon conseil dans ce domaine.

M. LAURET réagit sur le 2<sup>e</sup> vœu et sur la question du stationnement résidentiel. D'une part, il est vrai, et c'est assumé, que la Mairie de Paris était dans une logique de réduction de la place de la voiture. Des progrès sont notables, car le nombre de Parisiens possédant une voiture est passé de 60 % à 40 % en l'espace d'une dizaine d'années, ce qui permet de lutter contre la pollution. La question du stationnement résidentiel est une question importante, mais la lier directement à la création du tramway peut être une façon de repousser la solution du tramway, car il sera très difficile de compenser le nombre de places dès lors qu'un tramway sera construit. D'autres solutions intéressantes sont actuellement à l'étude, avec notamment la possibilité de mutualiser des parkings privés utilisés à 50 % du temps, ce qui permet d'accroître l'offre de parkings sans être obligé de lier à la création d'un tramway la création d'un parking, ce qui est parfois impossible à faire.

Concernant le 3<sup>e</sup> vœu sur l'indemnisation, tout comme Mme SALMAT l'a dit, il faut que les procédures qui ont été mises en place pour les autres créations de lignes soient évidemment appliquées aussi dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant le vœu sur l'abattage des arbres, M. LAURET n'y est pas favorable, car l'Adjoint aux transports, du groupe des Verts, sera très attaché à ce que l'on puisse replanter des arbres. Si le tramway passe sur le boulevard Exelmans, il sera nécessaire d'abattre des arbres. La question se posera de savoir où et combien de ces arbres seront replantés. Mais faire en sorte qu'il n'y ait aucun arbre abattu, c'est dire non au tramway.

M. GOASGUEN souligne que dans ce 3<sup>e</sup> vœu, le non-abattage des arbres doit être respecté autant que possible, mais cela ne signifie pas qu'aucun arbre ne doit pas être abattu.

M. GOASGUEN rappelle à M. LAURET que celui-ci sort d'une campagne électorale et qu'il est nécessaire qu'il la digère, même si elle était peut-être un mauvais souvenir pour lui, ainsi que, en partie, pour l'UMP. M. GOASGUEN explique que s'il avait voulu nuire à l'étude, il aurait tout simplement voté contre. Ces vœux sont, tout au contraire, des possibilités de faire passer un projet qui, dans le cadre du 16<sup>e</sup> arrondissement, ne sera pas facile à faire passer. Il est important d'assurer aux habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement qu'un certain nombre de critères seront respectés, plutôt que de présenter un projet dont ils n'auraient jamais entendu parler. Les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement sont très procéduriers. Il est important d'avancer ensemble sur cette affaire afin de dire que ce projet est une modernisation qui peut être utile et qui préservera les intérêts des riverains, qui y seront associés. Un vote à l'unanimité serait donc très positif ici.

M. LAURET indique qu'un vote vœu par vœu sera nécessaire.

Sur le 5<sup>e</sup> vœu, sur les caténaires, M. LAURET estime que cette solution est positive, mais ne doit pas venir empêcher la réalisation du projet, comme l'a précisé M. WEILL.

M. GOASGUEN souligne que la question des caténaires se trouve dans la délibération de Mme HIDALGO.

Concernant le dernier vœu, M. LAURET et le groupe PS sont favorables à la mise en place de navettes électriques dans le Bois de Boulogne, mais proposent de n'ajouter que le week-end. En effet, le sujet se pose de manière très différente en semaine et le week-end. Tout d'abord, une partie des voies sont fermées le week-end et, de plus, le nombre de promeneurs est beaucoup plus important.

M. GOASGUEN fait remarquer que ce projet serait une opportunité pour les scolaires.

M. LAURET répond que ces derniers disposent de bus.

M. GOASGUEN rétorque que dans le système, ils ont le tramway pour aller au Bois de Boulogne, et à partir du Bois de Boulogne, ils peuvent descendre. Mais cette question reste somme toute minime.

Mme ZWANG réagit sur la procédure d'indemnisation. Dans les autres arrondissements, des commissions d'indemnisation ont été mises en place entre la Mairie de Paris et la Chambre de Commerce de Paris. Mais la demande porte bien ici sur une procédure d'indemnisation simplifiée. L'expérience montre, dans les autres arrondissements, que certaines indemnisations sont arrivées tellement tard que les commerçants avaient déjà mis la clé sous la porte.

M. GACHET ajoute que, concernant les navettes électriques, le plan de circulation du Bois de Boulogne devra être réétudié, surtout lors du week-end. En effet, le week-end, et notamment quand il fait beau, un engorgement existe, essentiellement autour des concessions qui doivent être desservies.

M. GOASGUEN reconnaît que des problèmes considérables se posent effectivement avant tout le week-end, avec le Racing.

M. HERVOUET DES FORGES revient également sur ce 6<sup>e</sup> vœu. Même s'il est un peu déconnecté du tramway, ce vœu est extrêmement important et correspond à une demande de longue date, puisque le Bois de Boulogne en général a beaucoup de concessions sportives peu accessibles et cet espace de Bagatelle est même sous-utilisé. L'accessibilité est un réel besoin. La navette électrique est une possibilité, tout comme le Vélib' avec maintenant la possibilité de création de stations dans le Bois de Boulogne. M. HERVOUET DES FORGES fait remarquer à M. LAURET que ce problème ne concerne pas seulement le week-end, mais également le mercredi après-midi. Et pour les scolaires, ce serait

moins cher que de louer des cars, qui sont en plus polluants. Concernant les problèmes de pollution, les projets volontaristes ne fonctionnent pas toujours, comme cela a pu être malheureusement constaté récemment...

Le projet de délibération 2014 DVD 1028 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO et Mme LECOUTURIER s'abstenant.

Le 1<sup>er</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO, Mme LECOUTURIER, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

Le 2<sup>e</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO et Mme LECOUTURIER s'abstenant.

Le 3<sup>e</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO et Mme LECOUTURIER, M. LAURET, Mme SALMAT, M. WEILL s'abstenant.

M. LAURET indique que le groupe PS votera pour le vœu sur les navettes électriques s'il est fait mention dans le texte des mecredis après-midi et des week-ends.

M. GOASGUEN note que si d'autres personnes veulent y aller en semaine, elles ne pourraient plus y avoir accès.

M. LAURET considère que l'accessibilité dans la semaine n'est pas du tout la même que lors du week-end. Pour que le vœu soit accepté, il doit être raisonnable, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Le 6<sup>e</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO, Mme LECOUTURIER, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

Le 5<sup>e</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO, Mme LECOUTURIER, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

Le 4<sup>e</sup> vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre, Mme BRASSEUR, Mme BUCAILLE, M. HELARD, Mme JEGO et Mme LECOUTURIER s'abstenant.

➤ **V16.2014.031** Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs scolaires

M. GOASGUEN explique qu'un vœu a été déposé à la suite des déclarations successives du Ministre de l'Éducation nationale proposant des solutions concernant les rythmes éducatifs, avec notamment des ouvertures plus ou moins contestées et contestables, mais qui ont permis de reposer la question de l'aménagement des rythmes éducatifs, et en particulier la qualité de ces rythmes éducatifs ainsi que celle des animations mises en place dans le cadre des rythmes éducatifs. M. GOASGUEN avait été choqué par la rapidité avec laquelle cette question avait été étudiée à Paris. Sans remettre en cause la qualité des animateurs, comme des centaines avaient été recrutés en quelques semaines, il était évident qu'un certain nombre de problèmes allaient se poser. Beaucoup de critiques ont été formulées, parfois injustifiées, il faut l'avouer, sur ces rythmes éducatifs. C'est pour cela qu'un vœu a été formulé.

Mme BRASSEUR expose que cette première année de mise en place des rythmes scolaires est loin d'avoir été paisible. Mme BRASSEUR explique que de nombreuses questions sont venues se poser aux personnes chargées de la vie quotidienne dans les écoles, que ce soient les directeurs, les parents d'élèves ou encore la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Les problèmes de sécurité, de vocabulaire des animateurs ou de tenue des animateurs ont été soulevés. Les personnes les plus gênées ont sans aucun doute été les enseignants qui, faute de salles de classe, ont eu beaucoup de mal à mener à bien la tenue totale des programmes scolaires de l'année.

À la suite de ses analyses, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a pris l'initiative, en liaison avec les deux inspections dans le 16<sup>e</sup> arrondissement – la 16A et la 16B qui couvrent le nord et le sud de l'arrondissement – de faire faire un sondage, demandé expressément par les inspectrices, concernant un premier bilan des rythmes scolaires. Ces résultats, qui seront communiqués, sont en concordance avec le vœu qui sera peut-être voté ce jour.

Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés et les premiers éléments d'évaluation de cette réforme, ou la qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers périscolaires ; l'insuffisance de formation des animateurs, en particulier ceux qui viennent des associations ; l'absence de contrôle de ces associations ; le manque continu de badges permettant par exemple aux directeurs des établissements de vérifier les entrées et les sorties, les animateurs changeant fréquemment, ce qui pose problème, car depuis deux ans, le plan Vigipirate rouge est maintenu – des changements doivent être amenés ; l'absence réelle de procédure de désignation ; la sécurité des enfants ; le manque d'informations des parents concernant les ateliers ; le manque de concertation avec les directeurs d'école ; la fatigue des enfants maintes fois signalée par le corps médical et une réforme particulièrement inadaptée aux enfants en classe maternelle extrêmement fatigués – il semble que même la Mairie de Paris l'a reconnu ;

Considérant que les demandes sur les coûts de cette réforme ont été laissées sans réponse ; Considérant les évolutions proposées par le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, M. Benoît HAMON, le vœu suivant est proposé :

Il s'agit de présenter et de rendre public un bilan exhaustif de tous les aspects précités de l'application de la réforme des rythmes éducatifs dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et, plus généralement, à l'échelle de la Ville de Paris. La demande est également faite à la Ville de Paris d'indiquer le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique du périscolaire. Cette dernière demande a été faite depuis plus d'un an et aucune réponse n'a été donnée.

Mme BRASSEUR propose de voter en faveur de ce vœu.

Mme SALMAT rappelle que, comme cela a été indiqué par M. GOASGUEN, les débats ont été plutôt modérés lors de la précédente mandature, et Mme BRASSEUR avait participé de façon positive aux réunions sur la mise en place de cette réforme, d'où la surprise de Mme SALMAT face à la formulation de ce vœu.

Le deuxième point qui l'étonne est de voir la question des coûts mise à l'ordre du jour dans ce vœu, car il semblait que lors du dernier Comité de suivi, des réponses avaient été apportées. Peut-être que M. GOASGUEN et Mme BRASSEUR n'avaient pas assisté à ce Comité, et que c'était Mme Marie-Thérèse JUNOT qui y avait assisté, en janvier dernier. Mme SALMAT rappelle donc ces coûts. En dépenses, la mise en œuvre de l'ARE corrélée à l'amélioration du service périscolaire s'élève à 62,6 millions d'euros, qui se décomposent de la manière suivante :

- 30,4 millions d'euros destinés à l'amélioration du périscolaire existant ;
- 5,5 millions d'euros pour l'amélioration des ressources humaines ;
- 26,7 millions d'euros pour l'ARE au sens strict avec les ateliers.

En ce qui concerne les recettes, pour 2014, il y a 28,8 millions d'euros, dont :

- 6,8 millions d'euros au titre du fonds d'amorçage de l'État ;
- 5,8 millions d'euros de financement CAF au titre de l'ARE ;
- 16,2 millions d'euros de financement CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le coût net pour la Ville de Paris est donc de 33,8 millions d'euros en tout et de 14,1 millions d'euros pour l'ARE, ce qui représente un coût net par enfant de 92 euros par an. Tout cela sera inscrit au compte rendu du Conseil d'arrondissement, ce dont Mme SALMAT se réjouit puisque cela permettra aux habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement d'avoir l'information complète.

Par ailleurs, Mme SALMAT souhaite faire part de sa surprise quant aux problèmes des tenues des animateurs et de leurs compétences, puisqu'à chaque fois que des soucis ont été signalés, les contrats ont été remis en cause avec les associations concernées. De plus, sur l'ensemble des animateurs de la Ville de Paris, un grand effort de formation a été mené avec la plupart de ces animateurs, qui tenaient des animations dans des centres de loisirs soit le mercredi, soit le soir. Mme SALMAT suggère de ne pas maintenir ce vœu, de le retirer, et précise que le groupe PS votera contre.

M. GOASGUEN remarque que Mme SALMAT n'a pas répondu aux questions essentielles. Tout ce qui se passe en matière de rythmes scolaires dans la Ville de Paris est loin d'être positif et la majorité des personnes est d'accord sur ce point, notamment les directeurs d'école, dessaisis de tout contrôle dans ce domaine dans leur propre établissement, ce qu'ils ne sauraient accepter. M. GOASGUEN n'est pas inspecteur de l'Éducation nationale pour rien et il confirme que jamais un directeur d'école n'acceptera, dans son établissement, qu'il y ait des activités qui se déroulent sans qu'il en soit informé. Deuxièmement, les professeurs des écoles n'accepteront jamais que les mêmes élèves auxquels ils enseignent leur savoir, souvent dans des conditions difficiles, mais positives, soient encadrés par des animateurs qui n'ont pas de diplôme, avec aucune compétence, des formations aléatoires qui ne sont pas de grande rigueur et qui ne sont pas organisées dans le cadre de l'Éducation nationale. Jamais une telle discrimination ne sera acceptée par les professeurs des écoles, qu'ils soient de gauche ou de droite. De même, jamais ils n'accepteront que ces animateurs puissent devenir, au-delà de simples contractuels, des agents titulaires de la Ville de Paris. M. GOASGUEN rappelle que 30 ans plus tard, les agents de la Ville de Paris créés par M. Jacques CHIRAC ne sont toujours pas acceptés dans le cadre des écoles. La résistance du corps enseignant dans ce domaine est considérable. D'ailleurs, M. DELANOË et Mme HIDALGO ont reçu une correction auprès d'une assemblée générale d'enseignants pendant les élections municipales. De plus, les parents d'élèves ne sont pas satisfaits, notamment en maternelle, de voir qu'il n'y a pas de contrôle et que les qualifications de ces animateurs sont incertaines. Cela ne veut pas dire que certains animateurs ne sont pas très bons. Mais des parents d'élèves ne peuvent pas se soumettre aveuglément à des décisions en acceptant qu'on leur dise que c'est bien. Ils le font déjà dans le cadre de l'Éducation nationale et ne peuvent pas l'accepter aussi facilement de la part des animateurs, surtout quand les professeurs des écoles et les directeurs leur disent qu'ils n'ont aucun contrôle dessus et qu'ils ne connaissent pas l'origine des animateurs. Les parents d'élèves ont la volonté d'aller chercher une qualité et une sécurité pour leurs enfants. C'est un sentiment partagé par tous les parents d'élèves, et il s'agit presque d'un sentiment humain. L'Éducation nationale a une ancienneté qui lui permet d'assurer une certaine rigueur et une certaine qualité. M. GOASGUEN ne dit pas cela en qualité de professeur, mais parce que c'est la vérité. L'Éducation nationale est organisée, méthodique, elle sanctionne les incompétences, alors qu'en parallèle, le secteur de l'animation, qui fait également partie de l'éducation, n'est pas évalué, contrôlé ou encore sanctionné, ce qui est inadmissible.

Il faut donc avoir l'intelligence, sans remettre en cause les rythmes scolaires qui ont également des effets positifs, de dire que réexaminer cette situation est nécessaire. D'ailleurs, le Ministre autorise cela, à la différence de son prédécesseur, très fermé sur cette question. Cette opportunité doit donc être saisie.

En ce qui concerne les crédits présentés par Mme SALMAT, M. GOASGUEN estime que les sommes sont énormes, avec près de 40 millions d'euros par an pour une collectivité territoriale qui va perdre, par les restrictions de crédits du Gouvernement, presque 200 à 300 millions d'euros par an. Ce genre de chose pourrait être accepté dans le cadre d'une mise en place d'une réforme d'une qualité impeccable, mais ce n'est pas le cas et des questions doivent être posées.

Ceux qui représentent la majorité de la Mairie de Paris doivent comprendre que cet acte du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas un acte réactionnaire, mais qui essaie, au contraire, de trouver, pour des crédits importants qu'il ne s'agit pas de faire évoluer de manière drastique, une amélioration qualitative du système. Dans le cas contraire, la mise en place de rythmes scolaires n'a aucun sens. Il aurait mieux fallu faire des centres de loisirs améliorés et ne pas conduire à ce pastiche qui a mené à des problèmes sans nom dans les maternelles, avec des directeurs d'école frustrés, des professeurs des écoles meurtris, des syndicats en colère, tout cela pour faire payer le contribuable. Il ne s'agit donc pas d'une attaque du système, mais d'une tentative d'évaluation.

D'ailleurs, dans le débat avec M. DELANOË et Mme HIDALGO, la question de l'évaluation des animateurs a été posée par l'UMP et acceptée par la majorité parisienne, y compris dans les sections locales. Comment imaginer recruter quelques milliers de personnes en quelques semaines sans se tromper sur un certain nombre d'entre eux ? Cela est impossible.

Les appels d'offres, c'est bien quand il s'agit d'empiler du ciment ou des briques, mais quand il s'agit de recruter des animateurs, les appels d'offres méritent d'être un peu affinés. M. GOASGUEN suggère qu'on conduise une véritable étude d'évaluation des personnels. Les écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement et les écoles maternelles, qui connaissent en plus des difficultés d'horaires, méritent une vraie discussion. D'ailleurs, le Maire de Lille ou le Maire de Lyon n'ont pas encore mis en place la réforme des rythmes scolaires. Il est donc important de rattraper la bévue de la précipitation de l'année précédente en faisant quelque chose de qualité. C'est dans cet état d'esprit que M. GOASGUEN souhaite aborder ce sujet au Conseil de Paris.

M. LAURET apporte quelques précisions complémentaires en soulignant tout d'abord le passage à cinq matinées d'apprentissage au lieu de quatre, qui amenaient à un décrochage du niveau scolaire des enfants. L'essentiel de l'objectif est atteint et c'est une bonne chose que cette réforme se soit faite rapidement.

Ensuite, en ce qui concerne l'évaluation, la Ville de Paris a commandé une étude indépendante au cabinet ICC, spécialiste des sciences de l'éducation, qui sera rendue publique lors d'une réunion du Comité de suivi, avant la fin de l'année scolaire. Cette évaluation est bien prévue et est en cours.

En ce qui concerne la concertation, même si les délais ont été courts, celle-ci a été très importante avec la participation de 13 000 Parisiens et l'organisation de nombreuses réunions ou de consultations sur Internet. La consultation a donc eu lieu, et la décision a été prise ensuite.

En ce qui concerne le taux de fréquentation des ateliers, à ce jour il s'élève à 80 % en moyenne sur Paris. Si les parents d'élèves étaient tous mécontents, ils ne placeraient pas leurs enfants dans ces ateliers.

En ce qui concerne les équipes et les sélections, auxquelles M. GOASGUEN a participé, les rares associations qui n'ont pas donné satisfaction ont été remerciées sans délai. Ce travail de vérification a été fait école par école, avec un engagement très fort de la Municipalité sur un sujet compliqué. De plus, les nouveaux rythmes éducatifs ont été mis en place rapidement, ce dont on peut se féliciter, car on ne parvient pas toujours à mener des réformes rapidement.

Enfin, en ce qui concerne la sécurité des enfants, M. LAURET constate qu'il y a eu l'information des parents. Certes, quelques difficultés de mise en place et d'organisation ont été reconnues. Toutefois,

les difficultés qui peuvent persister après presque une année scolaire de mise en œuvre ne sont pas majeures. En ce qui concerne les écoles maternelles, la circulaire du Ministre est attendue. La concertation se poursuit donc et les ajustements nécessaires seront faits. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue l'objectif initial, sur lequel l'UMP est également d'accord.

M. GOASGUEN réplique qu'une amélioration qualitative doit être apportée, car elle est nécessaire. M. GOASGUEN considère que la rigueur est la définition même de l'administration scolaire. Les autres associations d'évaluation pédagogique ne l'ont pas. Les directeurs d'école dirigent leur école sous le contrôle des inspecteurs départementaux, qui eux-mêmes sont soumis à une hiérarchie. L'Éducation nationale a beaucoup de défauts, mais elle a une qualité, c'est qu'elle ne laisse rien passer dans ce domaine. Ainsi, mettre dans les écoles des animateurs recrutés en grand nombre et de manière précipitée est inacceptable. M. GOASGUEN exige une structure de contrôle des animateurs qui soit permanente et où les parents, les directeurs d'école et les professeurs soient présents. Il trouve étonnant que ce soit lui qui défende ce corps de l'Éducation Nationale, auquel il appartient certes, mais qui vote plutôt à gauche, contre des gens de gauche aussi résolus que les représentants ici présents. Cela laisse à prévoir que les lendemains électoraux ne seront pas si mauvais.

M. HELARD ajoute que même si d'après les élus socialistes, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, 765 professeurs de la Ville de Paris ont refusé d'être associés à la réforme. Ce n'est donc pas une vraie réussite. De plus, une question très importante est en suspens malgré le dépôt d'un vœu déposé au Conseil de Paris, à savoir celle des 3 000 enfants handicapés scolarisés dans le premier degré. Sont-ils inclus dans le périmètre des activités périscolaires ou exclus du dispositif en raison notamment du peu de centres spécialisés sportifs handi-jeunes ? Nul ne le sait. Cette réforme n'est pas vraiment une réussite et il est impossible de se réjouir de la situation.

M. WEILL tient à apporter une précision sur la partie concernant la formation.

M. GOASGUEN souligne qu'il s'agit d'évaluation.

M. WEILL explique que l'évaluation est liée à la formation. Bien évidemment, les choses sont perfectibles et du temps est nécessaire pour que tout se mette en place. En revanche, M. WEILL ne comprend pas très bien cette demande puisqu'une évaluation est en cours et il serait intéressant de la laisser être menée à terme pour en retirer les informations qu'elle apportera.

M. GOASGUEN réplique que l'évaluation en cours est quantitative et non qualitative. Cette dernière a uniquement lieu lors de non-venue des animateurs, ce qui pose évidemment des problèmes. En revanche, hormis ces cas extrêmes, M. GOASGUEN n'a pas vu de personnes licenciées pour insuffisance de compétences, alors que certains animateurs sont d'après lui incapables de mener à bien leur mission.

M. WEILL note que c'est un organisme indépendant qui a été choisi et qui est chargé d'une évaluation sur les politiques éducatives publiques, et qui connaît donc, *a priori*, ce sujet. Il faut le laisser terminer son étude.

M. GOASGUEN demande pourquoi le groupe PS ne fait pas confiance à l'Éducation Nationale.

M. WEILL indique à M. GOASGUEN que ce dernier soutenait que ces animateurs n'étaient pas des membres de l'Éducation nationale et n'avaient pas les mêmes qualifications. Ceci est vrai, mais ce sont tout de même des animateurs. C'est pour cette raison que M. WEILL ne comprend pas

nécessairement le vœu, car il y a déjà des formations en cours et la Mairie centrale souhaite les poursuivre de façon à continuer à former ces équipes, et leur permettre de passer le BAFA ou le BAFD, de manière à ce qu'ils aient une meilleure formation. La Mairie de Paris désire également leur fournir des formations complémentaires sur des sujets qui ne sont pas leur cœur de métier.

M. GOASGUEN rétorque que la réalité des choses est bien différente d'après ce qu'il a pu voir quand il occupait le poste d'Adjoint aux affaires scolaires à Paris. Un conflit administratif considérable existe, avec d'une part la DASCO qui souhaite que la moitié du temps dans les écoles soit sous son contrôle et qui demande expressément aux animateurs de ne rendre de comptes à personne, notamment pas aux directeurs d'école ; et, d'autre part, l'Académie qui est exclue des problèmes d'animation. Une telle situation ne pourra pas se maintenir longtemps. L'association en question est sans doute très bien organisée. Néanmoins, un directeur d'école, qui s'occupe de la gestion de son école, qui connaît les parents, les qualités et les défauts de ses enseignants et qui a en plus des problèmes de locaux très particuliers, est dans la difficulté lorsque qu'il se retrouve dans une situation où la moitié du temps à l'école ne sera plus géré par l'Éducation nationale, mais par la Ville de Paris. M. GOASGUEN note à ce propos que cette réforme ne s'applique qu'aux établissements publics, et non aux écoles privées. Quelle que soit l'opinion, il n'est pas possible d'admettre que l'on déconsidère ainsi le système éducatif public.

M. WEILL lui répond qu'il faut trouver en effet le moyen pour que le système éducatif fonctionne avec ces animateurs. Mais ces animateurs étaient souvent des responsables de centres éducatifs de la Ville de Paris et étaient déjà en contact avec les enfants et les parents d'élèves.

Mme BRASSEUR indique que la plupart des éducateurs sont effectivement devenus responsables éducatifs ville (REV), c'est-à-dire les chefs des rythmes scolaires dans les écoles, mais qu'ils ne peuvent pas choisir les associations présentes. Ils gèrent simplement les associations que la Ville de Paris leur envoie et c'est bien en cela que le problème est grave.

M. GOASGUEN revient sur une anecdote. Il est allé déjeuner, quelques mois plus tôt, à l'école Chernoviz qui est, il est vrai, l'une des écoles les plus agitées de ce point de vue. Au réfectoire, il y avait d'un côté les enseignants, de l'autre côté les animateurs, les parents d'élèves formaient un troisième groupe qui se demandait pourquoi animateurs et enseignants ne se parlaient pas. Les élèves se retrouvaient au milieu sans comprendre ce qui se passait. Une telle situation ne saurait perdurer.

Le problème administratif paraît mineur, mais il est central dans cette affaire. Dans le domaine éducatif, il faut travailler ensemble. Cette division entre corps constitués ne fonctionne jamais pour l'école primaire, car les membres de l'Éducation nationale sont souvent « sectaires », comme en atteste la non-acceptation des agents de la Ville créés sous Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris. M. GOASGUEN comprend cette réticence. Cela se passera beaucoup mieux dans les collèges et probablement encore mieux dans les lycées, mais il est compréhensible que le directeur d'école soit dans une position difficile, car c'est véritablement quelqu'un qui connaît le sujet et c'est d'ailleurs pour cela qu'il dispose d'heures pour s'occuper davantage des élèves. Or, ce système est mis à mal dans la forme actuelle de la réforme des rythmes éducatifs.

M. LAURET demande si M. GOASGUEN attend que ce soient les enseignants eux-mêmes, en leur enlevant éventuellement à Paris le temps de décharge, qui prennent en charge les enfants. M. LAURET assure qu'une telle solution serait mal passée.

M. GOASGUEN explique qu'il veut que le directeur d'école redevienne le patron dans son école, ce qui permettra assurément de régler beaucoup de problèmes.

Mme SALMAT note qu'elle ne comprend pas entièrement la teneur de ce débat, puisque ceci n'était déjà pas le cas le mercredi, lorsque les centres de loisirs étaient en place. Le directeur d'école n'en avait pas la responsabilité.

M. GOASGUEN affirme que c'est lui qui avait la maîtrise des locaux et qui était considéré comme coupable au moindre problème. Or, ceci n'est plus le cas.

Mme SALMAT réplique que, sauf erreur de sa part, c'est le directeur du centre de loisirs qui était tenu responsable.

M. GOASGUEN rétorque que cela n'a jamais été le cas. En l'occurrence, dans cette situation, ce n'est pas le directeur d'école qui est responsable, n'ayant pas la personnalité juridique, mais c'est l'inspecteur départemental de l'Éducation Nationale qui est chargé de la circonscription. Avec cette réforme, le directeur d'école n'est plus rien. D'ailleurs, M. GOASGUEN a demandé au recteur actuel de l'Académie ce qui se passerait, en cas d'accident, concernant la responsabilité. La situation ne s'est pas encore produite, mais si un tel événement advenait, ce serait un procès retentissant. Bien entendu, l'administration et les parents d'élèves se retourneront contre le directeur puisque c'est dans ses locaux, mais lui répondra qu'il n'a pas de pouvoir juridique. Bien évidemment, un accident n'est pas souhaitable, mais une telle situation révélerait que cette construction est très parisienne, car on ne la rencontre pas dans les communes rurales ou provinciales. À Paris, il y a un affrontement des structures majeures que sont l'Académie ainsi que l'Éducation Nationale, et la Ville.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SELMAT et M. WEILL votant contre.

- **V 16.2014.032** Vœu du groupe socialiste relatif au délai du dépôt des vœux en Conseil d'arrondissement

M. GOASGUEN revient sur le vœu du groupe PS.

Mme SALMAT précise qu'en plus du vœu, le groupe PS a des questions diverses.

M. LAURET souhaite parler de la liste de l'exécutif municipal.

M. GOASGUEN souligne que c'est un communiqué.

M. LAURET remarque que ce n'est qu'une information. Il note que M. GOASGUEN a choisi d'avoir 32 membres dans l'exécutif, ce qui est assez impressionnant.

M. GOASGUEN a cru entendre dire que les représentants du PS pointent du doigt cette situation, car l'UMP critique le nombre d'Adjoints à la Mairie de Paris. M. GOASGUEN dit qu'il faut d'abord vérifier les moyens fournis à chaque Adjoint de Paris, et l'absence de moyens accordés aux Adjoints de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Leur cabinet est pléthorique avec une secrétaire pour 4 ou 5 personnes, ce qui n'est pas le cas dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, même si les dimensions ne sont pas les mêmes.

M. GOASGUEN demande aux représentants du PS de s'assumer en tant que majorité municipale qui peut s'appuyer sur 54 000 personnes sur lesquelles Mme HIDALGO a l'autorité politique ou administrative. Pour sa part, M. GOASGUEN représente les membres de sa majorité et les membres

de son cabinet, composé de 15 personnes, ce qui donne au total une autorité relative sur 50 personnes. M. GOASGUEN ne consomme donc pas beaucoup de crédits.

M. GOASGUEN considère qu'en réduisant les crédits de quelqu'un, et en attribuant les subventions en fonction des ressources personnelles, une discrimination positive est effectuée, ce qui porte aussi atteinte à la démocratie. Si l'UMP n'avait pas institué à l'Assemblée nationale un président de la commission des Finances d'opposition, qui a été suivie par la Ville de Paris, M. GOASGUEN aurait, à la place des représentants du groupe PS si démocrates, proposé de donner davantage de moyens à l'opposition et de réduire ceux de la majorité, car la disproportion est si énorme que la majorité est attentatoire à la qualité d'expression de l'opposition.

M. LAURET attend que M. GOASGUEN montre l'exemple en répondant aux quelques modestes demandes qui ont été formulées au directeur du cabinet du Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, dont notamment l'accès à un bureau, au moins pendant quelques heures.

M. GOASGUEN répond qu'il faudrait que Mme HIDALGO donne quelque chose à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Concernant le bureau, une solution sera trouvée. M. GOASGUEN précise que la majorité, c'est bien le PS et qu'une demande n'a qu'à être effectuée auprès du secrétaire général du Conseil de Paris pour obtenir un bureau à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme SALMAT voulait revenir sur la question de la commission d'attribution des places en crèche et des commissions d'attribution des logements sociaux puisque, contrairement à ce que Mme SALMAT a cru entendre, lors de la précédente mandature, elle faisait partie de la commission d'attribution des places en crèche, bien que n'étant pas conseillère de Paris. Mme SALMAT souhaite donc savoir ce qui va advenir de la répartition des places dans ces différentes commissions.

M. GOASGUEN l'informe qu'il n'a pas encore signé les arrêtés. Normalement, ce sont les conseillers de Paris qui sont présents. Une exception avait été faite en cours de mandature en la faveur de Mme SALMAT, qui remplaçait M. Jean-Yves MANO. M. GOASGUEN, en raison de sa vision démocratique aigüe, ne voit pas pour quelles raisons il changerait cette pratique.

Mme SALMAT souligne qu'elle souhaitait faire partie de la commission d'attribution des logements et M. WEILL de la commission d'attribution des places en crèche.

M. GOASGUEN demande ce que fera en ce cas M. LAURET.

Mme SALMAT répond qu'il est bien occupé et que les trois représentants du groupe PS tentent ainsi de se répartir les tâches.

M. GOASGUEN estime que le groupe PS dispose de moyens bien supérieurs aux siens à la Mairie de Paris. La logique est que ce soient les conseillers de Paris qui soient présents dans ces commissions. M. GOASGUEN promet néanmoins de revenir sur ce sujet lors des prochaines séances du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 20h.